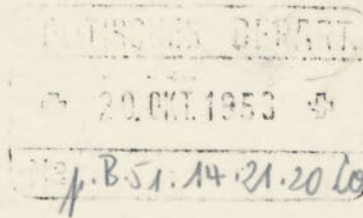




LÉGATION DE SUISSE  
EN COLOMBIE  
C.62.9 / Ca.



BOGOTÁ, le 22 octobre 1953.

CONFIDENTIELLE.

*h.v. Hoffmann 29.10.53*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à la correspondance que nous avons échangée en février dernier au sujet d'une importante commande de matériel de guerre suisse que les autorités colombiennes auraient faite en Suisse.

Il s'agissait de munitions d'artillerie de 75 mm. que l'armée colombienne désirait utiliser pour son artillerie de montagne Skoda. Lors de mon séjour à Berne en avril dernier, il avait été convenu avec le Colonel Bracher d'une part et M. Decroux d'autre part que les deux autorités fédérales compétentes ne donneraient pas l'autorisation d'exporter ce matériel avant de m'avoir avisé, afin de me permettre de subordonner éventuellement cette autorisation à certaines concessions colombiennes en matière économique. N'ayant plus eu de nouvelles de vous à ce sujet, je présumais que l'armée colombienne avait abandonné son projet. Or, voici ce que je viens d'apprendre de source certaine.

53.500 pièces de ladite munition suisse d'artillerie de 75 mm. se trouve actuellement à Barranquilla, dont 500 cartouches ont été transportées à Bogotá. Un technicien suisse, M. Raymond Sueur, envoyé par la Maison Rexim à Genève, procède dans les ateliers militaires de Bogotá à l'adaptation des canons Skoda auxquels cette munition est destinée.

Les Départements militaire et politique avaient-ils autorisé cette exportation ? Dans l'affirmative, est-ce à dessein que l'on a omis de m'en avvertir ?

Au Département Politique fédéral,  
Affaires Politiques,  
B e r n e .

*M. Decroux  
avec réponse ?  
M. Bracher est absent  
pour 3 semaines  
à l'étranger!  
5*



page 2.

Si tel était le cas, le malheur ne serait pas grand puisque les démarches économiques auxquelles je faisais allusion ont abouti sans recourir au moyen de pression dont il s'agit. / Je me demande cependant si cette munition n'a pas quitté notre pays à l'insu de nos autorités, ou si cette exportation s'est faite par l'entremise d'un tiers pays.

Quoi qu'il en soit, quelque chose d'irrégulier s'est produit dans cette affaire. En effet, j'apprends d'excellente source que ces marchandises auraient été facturées en Suisse (par la K.T.A. ?) au prix de USA\$ 15.30 la pièce et payées en Colombie USA\$ 27.-. Cette différence, multipliée par le nombre des pièces d'artillerie dont il s'agit, fait ressortir un bénéfice camouflé de USA\$ 625.000.- au détriment du trésor colombien. Une enquête est en cours pour déterminer les auteurs et les bénéficiaires de ce trafic.

Comme il m'est évidemment désagréable qu'une maison suisse soit mêlée à pareille opération, je vous serais vivement reconnaissant d'examiner la manière dont cette livraison a quitté la Suisse. //

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

M. Cécès

*J'ai fait  
le point basé sur  
K.T.A. g.*